

GRILLE TARIFAIRE

à compter du 1er décembre 2024

Je suis une résidence principale

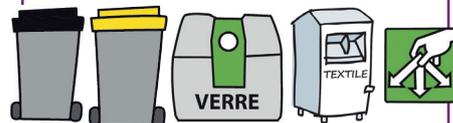
Volume du bac		Base forfaitaire : 12 levées par	Coût minimum facturable	Coût par levée
80 L	96,00 €	55,00 €	151,00 €	3,00 €
140 L		131,00 €	227,00 €	3,50 €
240 L		265,50 €	361,50 €	4,00 €
360 L		381,00 €	477,00 €	5,00 €
660 L		568,00 €	664,00 €	7,00 €

Je suis un professionnel

Volume du bac		Base forfaitaire : 12 levées par	Coût minimum facturable	Coût par levée
80 L	96,00 €	62,50 €	158,50 €	3,00 €
140 L		131,00 €	227,00 €	3,50 €
240 L		265,50 €	361,50 €	4,00 €
360 L		449,00 €	545,00 €	5,00 €
660 L		663,00 €	759,00 €	7,00 €

* Qu'inclut l'abonnement ?

- ▶ Le ramassage à domicile et la valorisation énergétique des ordures ménagères
- ▶ Le ramassage à domicile, le tri et le recyclage des emballages recyclables (bac jaune)
- ▶ Le ramassage et la valorisation du verre
- ▶ Le ramassage, la valorisation des textiles, linges et chaussures
- ▶ Déchèterie : l'accès libre pour les particuliers, la valorisation des déchets
- ▶ Le fonctionnement de la collecte des encombrants
- ▶ La communication sur les déchets
- ▶ La gestion globale du service



Je possède un gîte ou une résidence secondaire

Volume du bac		Base forfaitaire : 6 levées par an	Coût minimum facturable	Coût par levée
80 L	96,00 €	35,50 €	131,50 €	3,00 €
140 L		71,00 €	167,00 €	3,50 €
240 L		135,00 €	231,00 €	4,00 €

Modalités de paiement

La facturation est **semestrielle** du 1^{er} décembre au 31 mai et du 1^{er} juin au 30 novembre. La date de paiement indiquée sur la facture doit être respectée. Il est possible d'effectuer le paiement par TIPI ou en mettant en place un prélèvement.

En cas de situation financière difficile, il existe des possibilités pour payer en plusieurs fois, il convient pour cela de se rapprocher du Trésor Public de Valdahon. En cas de non-respect de la date limite de paiement ou de non-paiement de la facture, des poursuites seront engagées par le Trésor Public.

CONSEIL DE COLLECTE



Les bacs doivent être rentrés après la collecte.

Les bacs doivent être présentés à la collecte :

- ✓ **PLEINS**
- ✓ couvercle fermé
- ✓ la veille au soir
- ✓ poignée côté route
- ✓ en limite de voie ouverte à la circulation.

HORAIRES DÉCHÈTERIE

	HIVER : du 1^{er} oct. au 31 mars	ÉTÉ : du 1^{er} avril au 30 sept.
Lundi, mercr.,	de 14h à 16h45	de 14h à 17h45
Samedi	de 9h à 11h45 • de 14h à	de 9h à 11h45 • de 14h à

INFOS PRATIQUES

J'EMMÉNAGE

Je dois signaler mon arrivée à la Communauté de Communes qui ouvrira mon compte. Je viens chercher mon bac à la Maison des Services de Sancey (14bis rue de Lattre de Tassigny du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h) ou à Belleherbe (mardi et jeudi de 9h à 12h).

JE DÉMÉNAGE

La clôture du compte et la facturation s'effectuent à la date de la restitution du bac gris PROPRE. Le bac jaune reste sur place.

► Je quitte la Communauté de Communes :

Je ramène mon bac d'ordures ménagères, lavé. Au retour du bac, mon compte Ordures ménagères sera clôturé.

Si le bac est sale, la Communauté de Communes facturera 50€ par bac pour le lavage.

► Je reste dans la Communauté de Communes :

Je dois signaler mon changement d'adresse à la CC. J'emmène mon bac d'ordures ménagères avec moi, sauf si je vais vivre en immeuble.



ECARTS DE COLLECTE

Lorsque la collecte est rendue techniquement difficile et que l'utilisateur est contraint d'apporter ses déchets à un point de collecte, un abattement de 36 € par an pourra être appliqué après avis de la commission Environnement.

UN SURPLUS DE DÉCHETS ?

Des sacs prépayés sont disponibles à la Communauté de Communes pour permettre aux usagers de présenter un surplus exceptionnel lors de la collecte de leur bac d'ordures ménagères. D'une contenance de 50 L, le prix de vente est fixé à 4 €/sac.

VERROU POUR BAC

Les usagers peuvent demander l'installation d'un verrou. Il sera facturé 44 €. Il est gratuit pour les écarts de collecte. Le remplacement des clés est facturé 50 €.

REMPACEMENT DE BAC POUR DÉGRADATION

Les bacs appartiennent à la Communauté de Communes. Ils ne doivent pas subir de dégradation (peinture, découpe). En cas de dégradation d'un bac (accident, vandalisme, incendie...), le remplacement du bac sera facturé selon les tarifs suivants : 33 € pour un bac de 80 litres, 42 € pour un bac de 140L, 64 € pour un bac de 240L, 66 € pour un bac de 360L, 160 € pour un bac de 660L.

DÉPÔT SAUVAGE

Les auteurs de dépôts sauvages se verront facturer une participation aux frais techniques d'enlèvement de 500 €.



ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS

Les organisateurs de manifestations peuvent bénéficier de bacs de 660 litres avec une participation de 15 € par levée.

Un problème de collecte ? Un signalement ? Une question sur la facture ?

> Communauté de Communes de Sancey Belleherbe : 03 81 86 87 62 contact@payssancey-belleherbe.fr
www.payssancey-belleherbe.fr

Une question sur le tri ?

> Préal Haut-Doubs au 06.70.39.46.72 - fschelle@preval.fr www.preval.fr